



JURISTES POUR LA PAIX
LAWYERS FOR PEACE

—
7, avenue Gourgaud
F-75017 PARIS
—

Paris, le 18 juin 2015

Madame Aung San Suu Kyi
Députée
Secrétaire Générale
Ligue Nationale pour la Démocratie
Birmanie

Madame la Députée,
Madame la Secrétaire Générale,

Vous défendez avec succès des convictions politiques profondes sans faire parler les armes alors même que vous affrontez une junte militaire.

C'est sans hésitation qu'en 1991 vous avez été récompensée de la plus belle distinction politique, le Prix Nobel de la Paix. En recevant ce prix, vous êtes devenue une icône mondiale des valeurs démocratiques, une référence incontestable.

Ce statut ne vous permet pas de rester silencieuse sur le sort d'une partie de la population de votre pays, en l'occurrence des Rohingyas en Birmanie.

Cette communauté de musulmans, différente par leur culture et religion du reste de la population à dominante bouddhiste, est l'objet depuis de nombreuses années des pires persécutions. Les Rohingyas sont en effet privés de la nationalité birmane depuis la loi de 1982, de la libre circulation, du droit d'avoir plus de deux enfants, tout en étant contraints à des travaux forcés pour le compte de l'Etat. Parallèlement ils sont victimes d'agressions, de meurtres et de pogrom des birmans, notamment des bouddhistes d'Arakan. Ils sont unanimement considérés comme étant le peuple le plus persécuté au monde.

Votre mutisme sur ce massacre, qui se déroule en Birmanie, n'est pas compatible avec votre statut de Prix Nobel de la Paix et, au-delà, avec l'Humanisme que vous représentez. Tenzin Gyatso, le Dalaï-lama, Prix Nobel de la Paix de 1989, a vivement pris position contre le massacre des Rohingyas. Vous devez vous en inspirer.

Les signataires de la présente vous demandent de condamner fortement la persécution des Rohingyas dans votre pays.

Le Monde vous attend.

En vous remerciant, au nom des valeurs universelles de Paix et d'Humanisme, nous vous prions, Madame la Secrétaire Générale, d'agréer l'expression de notre haute considération.

« JURISTES POUR LA PAIX » (Organisation),

« SOCIETE DES JURISTES FRANCOPHONES DU COMMONWEALTH » (Organisation),

« ASSOCIATION DES AVOCATS FRANCO-TUNISIENS » (Organisation),

« GROUPEMENT DES DEFENSEURS JUDICIAIRES CONTRE LA REPRESSIONS » (Organisation),

« ASSOCIATION DE PROMOTION DU DROIT EN PRISON POUR LES FEMMES » (Organisation) ;

« ASSOCIATION INFO BIRMANIE » (Organisation).

.*

(*) M. Parvèz DOOKHY (Juriste, France), M. Daniel FELLOUS (Juriste, France), Mme Laurence MIMIEUX (Economiste, France), Mme Hafida EL ALI (Juriste, France), M. Riyad DOOKHY (Juriste et Philosophe, Royaume-Uni/France), Mme Tanedice Mortajem MADANI (Juriste, France), Mme Hélène LACOSTE (Comédienne, France), Mme Simin JAHANGIRI-POUR (Activiste des droits de l'homme, Iran-Royaume-Uni), Mme Sumuyyah MOEDEEN (Scientifique, Maurice), Mme Afef KARAOUUD (Juriste, Tunisie), M. Nicolas BRULIN (Théologien, France), Mme Beka VALDÉTÉ (Etudiante, France), M. Aurel KISTRUGA (Juriste, Moldavie), Mme Patricia LARANCO (Ecrivain, France-Maurice), Mme Cristina AZH (Activiste des droits de l'homme, Royaume-Uni).